

Procès-verbal de séance

Séance du 1 Juillet 2026

L'an 2026 et le 1er Juillet à 20 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, Salle de Conseil sous la présidence de BLIN Francis Maire

Présents : M. BLIN Francis, Maire, Mmes : CHERRIERE Alexia, DAENS-LEVEQUE Magali, LAMIRAND Françoise, LEGROS Déborah, MARTIN Virginie, REGNAULT Julie, SERGENT Léonie, MM : CHAMELOT Jérôme, COLPIN Jean-Marc, DIVOUX Grégory, GOULARD Pierre, HUTTAUX Sébastien, LAMIRAND Gilles

Excusés : Excusé(s) : M. PONCELET Alban

Absents :

Nombre de membres

- Afférents au Conseil Municipal : 15
- Présents : 14

Date de la convocation : 22/06/2026

Date d'affichage : 22/06/2026

Acte rendu exécutoire après dépôt en SOUS-PREFECTURE DE REIMS, le 02/07/2020 et publication ou notification du 02/07/2020

A été nommé(e) secrétaire : Mme LEGROS Déborah

ORDRE DU JOUR

- Délib n° 2026_26 : Modification travaux RD 75 : trottoirs en béton désactivé
- Délib n° 2026_27 : Subvention complémentaire comité des fêtes de Trigny (Brocante) - Boule Trignicienne (Tables)
- Délib n° 2026_28 : Virement de crédits : Subventions complémentaires Comité des Fêtes et Boule Trignicienne - Travaux coffrets électriques
- Délib n° 2026_29 : Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) : Désignation des représentants de la Commune
- Délib n° 2026_30 : Avis sur le projet du SAGE (Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux) sur la Nappe de la Craie
- Délib n° 2026_31 : Organisation du recensement de la population 2027
- Questions diverses

Après approbation du procès-verbal de la réunion précédente, Mr le Maire informe que lors d'une réunion de chantier, il a été demandé de chiffrer la possibilité de modifier les trottoirs du centre de village en béton désactivé pour une question d'esthétique.

L'entreprise STPE a proposé un devis qui est communiqué au conseil municipal.

Délibération 2026_26 : Modification travaux RD 75 : trottoirs en béton désactivé

Monsieur le Maire rappelle que le Conseil Municipal a attribué le marché des travaux de la réfection complète de la RD 75 à l'entreprise Eiffage, pour la chaussée et en co-traitance à la l'entreprise STPE, pour les bordures et trottoirs.

Sur demande des élus, lors des réunions de chantier, l'entreprise STPE a chiffré le remplacement de certains trottoirs prévus en enrobé, en béton désactivé. Cela concerne principalement le centre du village (environ 216 m² de surface de trottoirs)

La commission "Cadre de Vie" s'est réunie pour étudier le chiffrage et propose de retenir cette option.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- ⇒ **d'accepter** que les trottoirs prévus en enrobé, soient modifiés en béton désactivé sur les parties du centre du village
- ⇒ **d'accepter** le prix unitaire présenté par l'entreprise STPE, à **77.96 € HT le m² de trottoir en béton désactivé au lieu de 48.05 € HT le m² de trottoir en enrobé**
- ⇒ **de charger Mr le Maire** de notifier cette décision à l'entreprise STPE.

A l'unanimité - (pour : 14 contre : 0 abstentions : 0)

Monsieur le Maire expose ensuite que le 7 juin dernier, le Comité des Fêtes a organisé une brocante et qu'il convient de reverser par une subvention, à l'association, la valeur des droits de place.

De plus, l'association "La Boule Trignicienne" a changé son mobilier et a laissé à la commune des tables en bois. Il est proposé de leur verser une subvention pour ce don.

Pour pouvoir verser ces subventions, il est nécessaire également de procéder à l'inscription des crédits au compte 65748 par le biais d'une décision modificative. Dans cette dernière il sera également prévu un virement de crédits en investissement pour des travaux électriques prévus à la mairie et au local communal.

Délibération 2026_27 : Subvention complémentaire comité des fêtes de Trigny (Brocante) - Boule Trignicienne (Tables)

Monsieur le Maire expose qu'il conviendrait d'octroyer une subvention complémentaire sur le budget 2026 considérant que :

- le Comité des Fêtes de Trigny s'est chargé de l'organisation de la brocante qui a eu lieu 7 juin 2026
- la Boule Trignicienne a donné des tables bois compte tenu du renouvellement de leur mobilier

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

⇒ **Accepte de verser** une subvention complémentaire :

- **au Comité des Fêtes de Trigny**, équivalente à la somme des droits de place soit **800 €**, au compte 65748
- **à la Boule Trignicienne** un montant de **350 €**, au compte 65748

A l'unanimité - (pour : 14 contre : 0 abstentions : 0)

Délibération 2026_28 : Virement de crédits : Subventions complémentaires Comité des Fêtes et Boule Trignicienne - Travaux coffrets électriques

Monsieur le Maire expose que suite à la décision du conseil municipal de verser une subvention complémentaire au comité des fêtes pour l'organisation de la brocante 2026, et à la Boule Trignicienne pour les tables bois, il convient de procéder à un virement de crédits en section de fonctionnement.

De même, suite à la décision d'accepter le devis de ART ELEC pour le coffret d'alimentation générale électrique du local communal (Local des associations) et en prévision d'autres travaux sur le coffret d'alimentation générale de la mairie, il convient de procéder à des virements de crédits en section d'investissement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

⇒ **de procéder aux virements de crédits** en section de fonctionnement comme suit :

Fonctionnement

Du compte	615221	"Entretien et réparations sur voirie"	- 1 150 €
Au compte	65748	"Subv de fonctionnement aux autres personnes de droit privé"	+ 1 150 €

Investissement

Du compte (en dépenses)	231	Opération 132 - Entrepôt communal -	- 5 300 €
Aux comptes	231	Opération 125 - Local communal -	+ 1 800 €
	231	Opération 103 - Mairie-	+ 3 500€

A l'unanimité - (pour : 14 contre : 0 abstentions : 0)

Monsieur le Maire expose ensuite que le 30 avril dernier, par délibération n°CC-2026-36, le Conseil Communautaire a fixé à 159 le nombre de membres composant la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT). C'est une instance obligatoire chargée d'évaluer les transferts de compétences financières et de calculer les attributions de compensation entre le Grand Reims et ses 143 communes membres.

Elle évalue le coût net des équipements et des services transférés par les communes à la communauté urbaine ou restitués par celle-ci.

Elle garantit la neutralité financière et fiscale pour le budget des communes et de l'intercommunalité lors des transferts de compétences (comme la voirie).

Elle produit un rapport officiel soumis à l'approbation des conseils municipaux des communes membres.

La répartition entre les communes membres de la Communauté urbaine a également été fixée par cette délibération du Conseil Communautaire, à savoir :

- commune de Reims : 10 membres*
- commune de Tinquaux : 3 membres*
- communes de Bétheny, Bezannes, Cormontreuil, Fismes et Witry-lès Reims : 2 membres par commune*
- autres communes : 1 membre par commune*

Il revient alors au Conseil Municipal de désigner par délibération le membre titulaire et le suppléant qui représenteront chaque commune au sein de la CLECT.

Délibération 2026_29 : Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) : Désignation des représentants de la Commune

Vu le Code Général des Impôts, notamment l'article 1609 nonies C IV,

Vu la délibération du Conseil Communautaire du Grand Reims n°CC-2017-26 du 19 janvier 2017 portant création, entre la Communauté urbaine du Grand Reims et les communes membres, de la commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT),

Vu la délibération du Conseil Communautaire du Grand Reims n°CC-2026-36 du 30 avril 2026 fixant le nombre de membres composant la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées et la répartition entre les communes membres de la Communauté urbaine du Grand Reims,

Considérant que la commune de TRIGNY est représentée au sein de la CLECT par 1 membre,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

⇒ **De désigner pour représenter la commune de TRIGNY à la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées :**

- **Mr Francis BLIN, membre titulaire**
- **Mr Pierre GOULARD, membre suppléant**

A l'unanimité - (pour : 14 contre : 0 abstentions : 0)

Le Maire expose ensuite, au Conseil municipal que la politique de l'eau en France s'inscrit dans le cadre défini par les directives européennes relatives à l'eau. Le territoire national est organisé en grands bassins hydrographiques, chacun couvert par un Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE), document de planification visant à assurer une gestion équilibrée et durable de la ressource en eau et des milieux aquatiques.

Afin de tenir compte des spécificités locales, les orientations des SDAGE sont déclinées à l'échelle de sous-bassins versants au travers des Schémas d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE). Ces documents sont élaborés et suivis par une Commission Locale de l'Eau (CLE), composée d'élus, de représentants des usagers et des services de l'État.

La mise en œuvre d'un SAGE repose sur deux documents complémentaires :

- *un Plan d'Aménagement et de Gestion Durable (PAGD) de la ressource en eau et des milieux aquatiques ;*
- *un règlement.*

Ces documents présentent une portée juridique et s'imposent aux documents d'urbanisme dans les conditions prévues par le Code de l'environnement.

Le Conseil municipal est appelé à se prononcer sur le projet de SAGE de la Nappe de la Craie, porté par la Région Grand Est. Son périmètre regroupe 1 060 communes, 39 intercommunalités et 7 départements

Le périmètre proposé du SAGE de la Nappe de Craie recoupe celui de trois autres SAGE approuvés.

Sur le territoire du Grand Est, la majeure partie du périmètre concerné est déjà couverte par le SAGE Aisne-Vesle-Suippe, approuvé en 2013 et actuellement en phase de mise en œuvre. Son animation est assurée par le SIABAVES.

Mr Blin a été désigné comme représentant des Maires de la Marne au SAGE de la Nappe de Craie.

Délibération 2026_30 : Avis sur le projet du SAGE (Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux) sur la Nappe de la Craie

Monsieur le Maire expose que le projet de Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux "La Nappe de Craie" est portée par la Région Grand Est et fait l'objet d'une concertation pour avis.

Une note de synthèse relative au projet est portée à la connaissance de l'ensemble du Conseil Municipal

Il est précisé que les dispositions et règles du futur SAGE de la Nappe de Craie devront être compatibles et cohérentes avec celles du SAGE Aisne-Vesle-Suippe. À cette fin, un travail de concertation dans le cadre d'une démarche inter-SAGE sera conduit afin de favoriser la cohérence des actions et la mutualisation des études.

Vu le Code de l'environnement ;

Vu le projet de Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux de la nappe de la Craie soumis à consultation ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- ⇒ **Émet** un avis favorable sur le projet du périmètre du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) de la Nappe de Craie ;
- ⇒ **Charge** Monsieur le Maire de transmettre la présente délibération à l'autorité compétente.

A l'unanimité - (pour : 14 contre : 0 abstentions : 0)

Enfin, Monsieur le Maire rappelle que le recensement de la population sera organisé entre le 27 janvier et le 20 février 2027 et que la commune doit nommer un coordonnateur communal et un agent recenseur. Il demande au conseil municipal de bien vouloir acter ses décisions de nommer Mme CORMIER Céline en tant que coordonnateur communal et Mme SOHIER Valérie en tant qu'agent recenseur.

Il demande également de partager la dotation forfaitaire de recensement versée par l'Etat aux agents en fonction de la mission confiée.

Délibération 2026_31 : Organisation du recensement de la population 2027

Vu le code général des collectivités territoriales

Vu la loi n° 2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité et notamment le titre V ;

Vu le décret n° 2003-485 du 5 juin 2003 relatif au recensement de la population ;

Vu les instructions de l'Institut national de la statistique et des études économiques (INSEE) relatives à l'organisation du recensement de la population 2027 ;

Considérant qu'il appartient à la commune d'organiser les opérations de recensement de la population qui se dérouleront en janvier et février 2027 ;

Considérant la nécessité de désigner un coordonnateur communal chargé de la préparation et du suivi des opérations de recensement ainsi qu'un agent recenseur chargé de la collecte des informations auprès de la population ;

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

⇒ **de prendre acte de la désignation par arrêté municipal de :**

- Mme CORMIER Céline en tant que coordonnateur communal de recensement chargé de l'organisation et du suivi des opérations de recensement

- Mme SOHIER Valérie en tant qu'agent recenseur chargé des opérations de collecte des données de la population de Trigny.

⇒ **de partager** la dotation forfaitaire de recensement qui sera versée par l'Etat à la commune de la façon suivante :

- **50 %** pour l'agent recenseur
- **50 %** pour le coordonnateur

A l'unanimité - (pour : 14 contre : 0 abstentions : 0)

Décisions

Monsieur le Maire informe le conseil municipal des décisions prises depuis la dernière réunion en application de l'article 2122-22 du code général des collectivités territoriales :

- **D2026-02 du 19/05/2026 : Choix d'un bureau d'étude pour CSPA pour travaux de réfection de la Traverse Sud RD 75**

Dans le cadre des travaux de réfection de la traverse Sud du RD 75, il convient de désigner un bureau d'études pour la mission de Coordination Sécurité et Protection de la Santé (CSPA)

Une consultation a été menée par le maître d'œuvre, CEREG, et 2 devis ont été réceptionnés et présentés à la municipalité. En accord avec la municipalité et dans le contexte de ses délégations, **Monsieur le Maire décide :**

- **de retenir l'offre du bureau LEMOINE Ingénierie SAS - 33, Esplanade Eisenhower à Reims pour un montant total de 2 480.00 € HT soit 2 976.00 € TTC**

Les dépenses seront inscrites au compte 231 de l'opération 123

- **D2026-03 du 25/06/2026 : Acceptation devis Alimentation électrique générale du Local Communal de la Mairie**

Monsieur le Maire expose que suite aux travaux d'enfouissement des réseaux électriques du RD 75, et dans le cadre des travaux de l'alimentation électrique générale de la mairie, il est proposé de désolidariser le coffret d'alimentation générale du local communal et d'y créer son propre coffret d'alimentation.

La municipalité a étudié les devis de l'entreprise ARTELEC,

Dans le contexte de ses délégations, et sur proposition de la Municipalité, **Monsieur le Maire décide :**

- **de retenir l'offre de l'entreprise ARTELEC pour un montant total de 1 479.02 € HT soit 1 774.82 € TTC**

Les dépenses seront inscrites au compte 231 du programme 125

Compte-rendu des commissions municipales :

Gestion du Patrimoine Communal

Mr Huttaux informe le conseil municipal que la commission s'est réunie le 24/07/2026. Au cours de cette réunion, un point a été fait sur :

Ce qui est réalisé :

- Location entrepôt : Le local est loué depuis le 1^{er} juin à Aurélien Spitz - APISENS - Bee City – C'est une activité d'apiculture et de sensibilisation à la protection de la biodiversité principalement pour les entreprises
- Travaux : électricité dans la cour du Foyer Rural : remise en état

Ce qui est en cours :

- Compteur électrique à la mairie : la majeure partie est obsolète (alarme, liaison pompiers...). Il est prévu d'installer un câblage afin de séparer la salle des associations (local communal), de la mairie, dans un 1^{er} temps puis une mise aux normes du coffret de la mairie.
- Une demande de l'association "La Boule Trignicienne" a été faite pour la pose d'un carport au boulodrome et d'un bardage bois sur le conteneur et enfin installer une rigole pour l'eau pluviale. On attend les plans pour déposer un permis de construire ou une DP en fonction des travaux. A terme, il sera peut-être envisagé de changer le grillage, selon les finances disponibles
- Des dalles lumineuses vont être posées à l'Agence Postale Communale en remplacement des néons
- Enfin, il est prévu de réaliser la jonction du local communal avec le pignon de Mr et Mme Collard mais ce sera

programmé après les travaux du RD 75, car il faut une nacelle pour intervenir. L'entreprise GCAM est déjà retenue

Ce qui est en projet :

- Salle des fêtes : aspect extérieur : la partie basse de la façade s'effrite et la toiture devra être refaite notamment avec panneaux solaires pour la rendre autonome
- Un recensement des constructions restées en parpaings sera réalisé et une action vers les propriétaires sera faite pour harmoniser avec le reste du village (enduit - pierre)
- La création d'un parking des marcheurs est envisagée, route de Muizon
- Un dossier pour la création d'une table d'orientation du côté de Bel Air a été ouvert il y a quelques années et sera repris durant ce mandat.

Communication

Mme Cherrière informe le conseil municipal que la commission Communication s'est réunie le 13 mai. Un point a été fait sur les différents supports de communication actuels de la commune :

- Site internet : une migration est en cours sur une nouvelle interface. Une décision avait été prise lors du précédent mandat.
- Illiwap : Prise en main de l'application - partage des infos
- Gazette du village : l'Echo de Trigny : Mme Sergent s'est portée volontaire pour la mise en page. Une adresse mail dédiée à la réception des articles et photos a été créée et un mail a été envoyé à toutes les associations. Une parution serait souhaitable avant la fin du mois de juillet dans la configuration actuelle et pour les prochaines éditions, une réflexion sera entamée pour une modernisation de cette gazette.
- Facebook : la page "L'Echo de Trigny" sera gérée par Mme Daens-Lévêque
- Avec la nouvelle interface du site, il est envisagé de créer une newsletter.
- La commission travaille sur le projet d'un logo communal pour les supports de communication en partenariat avec une école

Lien social

Mme Lamirand informe le conseil municipal que la commission "Lien Social" s'est réunie le 21 mai.

- Suite à cette réunion, 3 actions sont programmées et 3 articles seront rédigés pour l'Echo de Trigny :
 - 1- Nettoyons la nature avec Leclerc St Brice : Faire participer les enfants à la propreté du village
 - 2- Baby Sitter : dresser une liste de jeunes gens susceptibles de pouvoir exercer du baby-sitting à Trigny
 - 3- Mme Regnault s'engage à accueillir les enfants qui le souhaitent pour constituer une Chorale, notamment, pour les chants des différentes cérémonies de commémoration
- Un contact a été pris avec la responsable de l'ADMR Jonchery
- Une liste des personnes de plus de 65 ans sera élaborée en vue du registre des personnes vulnérables
- Conseil d'Ecole primaire à Muizon : de gros travaux vont débuter à partir du 6/07/2026 et pour une durée de 14 mois

Mme Lamirand précise qu'elle a participé à une formation très intéressante concernant l'essentiel de l'urbanisme, proposée par le service Urbanisme du Grand Reims : 3 autres conseillers de Trigny y ont participé avec elle : Mme Martin, Mrs Colpin et Lamirand

Mme Cormier informe qu'une nouvelle session aura lieu en septembre si d'autres élus étaient intéressés

Fleurissement - Embellissement - Espaces Verts

Mr Goulard va bientôt organiser une réunion de la commission Fleurissement pour éventuellement suivre les travaux du RD 75, notamment pour la création de massifs et l'aménagement paysager des espaces publics.

Mr Parmentier étant en vacances du 13/07 au 02/08, il demande des volontaires pour l'arrosage. Mr Blin pourra se rendre disponible pour certains matins, Mme Sergent est volontaire pour tous les arrosages (mardi et vendredi)

Cadre de vie

Mr Blin remercie les adjoints pour leur participation en général

Il remercie également tous les conseillers municipaux ayant participé au bon déroulement du ramassage des bus scolaires

Pour les travaux, il remercie Mrs Chamelot et Lamirand de leur participation aux réunions de chantier

Mr Goulard informe que quelques changements sont prévus par rapport au projet initial de l'aménagement de la RD 75. Il prévient que dès le 6/07, le rond-point de la Fontaine sera bloqué et que par conséquent aucune voiture ne doit être stationnée sur la place. Des arrêtés seront pris et affichés.

Mr Blin expose qu'il est en cours de réflexion sur le projet du réseau d'eau pluviale du secteur "Chanteraine", notamment concernant les bassins se trouvant sur les 2 derniers terrains à vendre dans le lotissement le Fond du Poirier. Il rappelle que ce bassin ne reçoit actuellement que les eaux pluviales de l'ex AFU. Afin de libérer les terrains de cette occupation, un dévoiement vers les bois en face est prévu fin août-début septembre mais il faut contacter les propriétaires pour avoir leur autorisation. Il va les convoquer.

Dans le cadre de sa programmation de Voirie, la CU du Grand Reims a demandé à chaque maire de signifier les opérations de voiries prioritaires à engager sur des voiries de leur commune. Une réponse est souhaitée avant le 15/09. Il propose :

- Rue du Point du Jour
- Rue des Huy Près
- Chemin des Quarquahut
- L'élargissement de la rue de la Louvière, après avoir pris contact avec les propriétaires.

Une réflexion pourra être menée concernant l'enfouissement des réseaux secs rue de la rue de Marzelle et rue de la Chapelle

Les fils nus du Chemin de la Couture devront être enfouis

Tour de table

Mme Martin expose qu'à la sortie d'une réunion, elle a constaté avec d'autres conseillers que le muret du parvis de la mairie avait subi un choc. Des dégâts importants sont visibles et elle demande si une déclaration sera faite aux assurances. Mr le maire répond qu'un constat d'huissier avait été fait avant les travaux de RAMERY. Mais les employés de cette entreprise affirment ne pas être les auteurs de ce choc, précisant qu'ils avaient laissé un passage pour les riverains et que régulièrement, passaient des camions et des engins agricoles et viticoles. Il se peut que ce soit l'un d'eux ? Nous sommes donc dans le cadre d'un sinistre sans tiers connu. Une déclaration sera faite à l'assurance de la mairie. Des devis seront demandés pour la réparation de ce muret afin que les travaux puissent être faits avant la mise en enrobés des trottoirs

Mr Chamelot propose 4 à 5 m3 d'eau un peu grasse provenant du rinçage des cuves de la coopérative. Cela pourrait intéresser quelqu'un ?

D'autre part, il souhaite revenir sur les échanges de messages WhatsApp. Il précise que la coopérative a un mot d'ordre "Vivre ensemble". Il ajoute que le parking de la coop est privé et que le Conseil d'Administration a toujours tout fait pour arranger les gens, les élus, les associations, les randonneurs (autorisés), les commerçants ...

Il revient sur le stationnement d'un engin de l'entreprise chargée des travaux du RD 75 (EIFFAGE), sans autorisation et qui a laissé des traces sur l'enrobé. Lors de la réunion de chantier suivante, malgré les remarques sur cet incident, l'entreprise a répondu de façon imposante et de ce fait, agaçante. Mr Chamelot demande à ce que le maître d'œuvre soit plus ferme sur les missions obligatoires de cette entreprise (remise de documents, délai à tenir, contraintes à respecter, panneaux d'entrée de village...)

De plus, il demande depuis des années à ce que sur le site internet de Trigny, il ne soit plus indiqué que le départ des randonnées se fait au pied de la coopérative car, à ce titre, les randonneurs stationnent sur le parking sans autorisation, pour la plupart. Il réitère donc sa demande.

Enfin, il déplore que le respect de tous et le bien vivre ensemble ne soit pas de rigueur dans les vignes. Il n'y a plus de respect du travail !

Il relate un "incident" qui s'est produit dans les vignes avec des promeneurs dont le stationnement gênait le travail à l'enjambeur, mais aussi avec un administré promenant son chien sans laisse. Les chiens non tenus en laisse divaguent dans les vignes en traversant les rangs au risque d'abîmer les pieds et les fruits. Sans parler des déjections innombrables dans les vignes !

Il demande s'il n'est pas possible de s'allier avec l'ASA de Trigny pour faire une info plus large (pancartes aux entrées de chemins ?) car beaucoup de vignerons font le même constat.

Une info sera faite sur l'application Illiwap et un article sera rédigé pour le prochain Echo de Trigny.

Séance levée à : 21 h 25

Signature du Maire
BLIN Francis

Signature du Secrétaire de Séance
Mme LEGROS Déborah